

Bourse de Toronto – Négociation
Cibles mensuelles aux fins du taux avec prime
En vigueur le 1^{er} mars 2018

Bourse de Toronto (TSX)

Cibles mensuelles aux fins du taux avec prime – Opérations sur le marché en continu après l'ouverture sur les symboles dont les teneurs de marché ont la responsabilité

Actions intercotées¹		Actions non intercotées	
Niveau A	Niveau B	Niveau A	Niveau B
3 %	8 %	3 %	8 %

La cible mensuelle aux fins du taux avec prime étant établie comme suit :

Cible mensuelle aux fins du taux avec prime = Volume d'ordres négocié passivement à la TSX par le teneur de marché / Volume canadien négocié passivement

Si :

- Volume d'ordres négocié passivement à la TSX par le teneur de marché = volume de lots réguliers négocié passivement à la TSX sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse, excluant les applications intentionnelles (durant les heures normales de négociation continue de 9 h 30 à 16 h) du mois
- Volume canadien négocié passivement = volume canadien de lots réguliers négociés passivement sur le marché en continu après l'ouverture de la Bourse, exception faite des applications intentionnelles (durant les heures de négociation continue normales, soit de 9 h 30 à 16 h) pour le mois
- Les niveaux sont établis en fonction de l'activité de négociation du mois précédent.

¹ Une liste des actions intercotées auxquelles les droits des titres intercotés s'appliqueront pendant le mois donné sera affichée sur le site Web de la Bourse de Toronto au début de chaque mois. Dans le cas des FNB intercotés, les droits des FNB s'appliqueront.